

---

## Communication datée du 30 septembre 2015 reçue de la mission permanente du Pakistan auprès de l'Agence concernant les politiques de contrôle des exportations du gouvernement pakistanaï et une ordonnance réglementaire statutaire

Le Directeur général a reçu de la mission permanente du Pakistan auprès de l'Agence une communication datée du 30 septembre 2015 à laquelle était jointe une note sur les contrôles des exportations stratégiques et les listes de contrôle révisées du Pakistan ainsi que l'ordonnance réglementaire statutaire 276 (I)/2015 portant amendement des listes de contrôle de biens, technologies, matières et équipements liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs, figurant dans l'ordonnance réglementaire 699 (I)/2011.

Conformément à la demande formulée dans cette communication, cette dernière, la note et l'ordonnance réglementaire statutaire<sup>1</sup> sont reproduites ci-après pour l'information de tous les États Membres.

---

<sup>1</sup> L'ordonnance réglementaire statutaire est disponible en anglais dans la version en ligne du présent document.

MISSION PERMANENTE DU PAKISTAN AUPRÈS DES ORGANISATIONS  
INTERNATIONALES À VIENNE

Le 30 septembre 2015

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de vous informer que le gouvernement pakistanais a notifié les listes révisées de contrôle de biens, technologies, matières et équipements liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs dans l'ordonnance réglementaire statutaire 276(1)/2015 le 28 mars 2015.

Les listes de contrôle ont été initialement notifiées en 2005, en application de la Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, technologies, matières et équipements liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs. Elles ont ensuite été révisées en 2011 par un groupe de travail conjoint interministériel permanent. Les listes de contrôle révisées ont été diffusées par l'Agence comme document INFCIRC/832 le 8 décembre 2011.

Les listes de contrôle révisées englobent les listes dressées par le Groupe des fournisseurs nucléaires (GFN), le Groupe de l'Australie (GA) et le Régime de contrôle de la technologie des missiles (RCTM) et ont la même portée.

La révision des listes de contrôle met en avant la politique du Pakistan consistant à mettre en œuvre ses engagements nationaux et internationaux en matière de non-prolifération en tant qu'État doté d'armes nucléaires responsable et renforce encore les contrôles réglementaires des biens et technologies à double usage sensibles.

Le Pakistan tient des listes pour le contrôle des exportations d'agents liés aux armes chimiques et de leurs vecteurs, conformément à l'ordonnance de 2000 sur l'application de la Convention sur les armes chimiques.

Compte tenu de ses besoins énergétiques croissants aux fins du développement et de la rareté de ses réserves naturelles en combustibles fossiles, le Pakistan, en vertu de son plan énergétique national, prévoit de produire 8 800 MW d'énergie d'origine nucléaire d'ici à 2030 grâce à la construction de nouvelles centrales nucléaires, soumises aux garanties de l'AIEA. Toutes les centrales nucléaires existantes au Pakistan sont soumises aux garanties de l'AIEA. De plus, des contrôles des exportations efficaces et rigoureux devraient faciliter la coopération internationale dans le domaine de la technologie nucléaire civile soumise aux garanties.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer à tous les États Membres de l'AIEA, comme document INFCIRC, la présente lettre accompagnée des informations et de l'ordonnance réglementaire statutaire jointes, en signe supplémentaire de l'attachement du Pakistan aux objectifs de non-prolifération ainsi qu'aux responsabilités statutaires de l'AIEA.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma très haute considération.

[Signé]

(Ayesha Riyaz)  
Ambassadeur

Yukiya Amano  
Directeur général  
AIEA

## **Contrôles des exportations stratégiques et listes de contrôle révisées du Pakistan**

- Le gouvernement pakistanais honore pleinement ses engagements nationaux et internationaux en tant qu'État doté d'armes nucléaires responsable.
- Le Pakistan, grâce à ses contrôles des exportations stratégiques, entend contribuer davantage aux efforts internationaux axés sur la non-prolifération des armes de destruction massive (ADM) et de leurs vecteurs.
- En 2004, le Pakistan a adopté la « Loi sur le contrôle des exportations de biens, technologies, matières et équipements liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs » (diffusée par l'Agence comme document INFCIRC/636 le 30 novembre 2004). Les aspects liés aux armes chimiques font l'objet d'une loi distincte adoptée en l'an 2000.
- La loi sur le contrôle des exportations renforce le contrôle des exportations, des réexportations, du transbordement et du transit de biens, technologies, matières et équipements, y compris l'interdiction du détournement de biens et technologies contrôlés, couvre les transferts de technologies intangibles et comporte des dispositions très générales.
- En application de cette loi, le gouvernement pakistanais a notifié en 2005 la liste nationale de contrôle de biens, technologies, matières et équipements liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs (diffusée par l'Agence comme document INFCIRC/669 le 1<sup>er</sup> mars 2006).
- Les listes de contrôle englobent les listes dressées par le Groupe des fournisseurs nucléaires (GFN), le Groupe de l'Australie (GA) et le Régime de contrôle de la technologie des missiles (RCTM) et ont la même portée. Le système de classification est basé sur la liste intégrée de l'Union européenne.
- En 2007, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi sur le contrôle des exportations, la division du contrôle des exportations stratégiques (SECDIV) a été créée au sein du Ministère des affaires étrangères. La SECDIV formule et applique des règles et des réglementations pour la mise en œuvre des contrôles des exportations, et est aussi chargée d'octroyer les licences.
- En outre, un Conseil de supervision indépendant a été mis sur pied pour superviser l'application de la loi sur le contrôle des exportations et le fonctionnement de la SECDIV.
- En 2009, des règles de contrôle (octroi de licences et coercition) des exportations détaillant les procédures pertinentes ont été promulguées (elles sont disponibles à l'adresse suivante :  
<http://www.mofa.gov.pk/secdiv/documents/doc-3.Licensing%20%26%20Enforcement%20Rules.pdf>).
- Diverses initiatives ont aussi été lancées, à différents niveaux, pour renforcer encore le mécanisme d'application de la loi. Elles comprennent le déploiement de matériel de détection, la formation, des efforts de sensibilisation et la coordination inter-institutions.
- En juillet 2011, les listes de contrôle ont été révisées dans le cadre d'un examen inter-institutions exhaustif et notifiées dans une ordonnance réglementaire statutaire. Les listes de contrôle révisées tiennent compte des amendements et modifications pertinents faits par le GFN, le RCTM et le GA. Les listes ont été diffusées par l'Agence, comme document INFCIRC/832, le 8 décembre 2011.
- Pour promouvoir l'auto-réglementation et favoriser une culture du respect de la réglementation et l'établissement d'un système interne efficace de respect de la réglementation au sein des installations et des entités pertinentes, y compris les établissements d'enseignement supérieur et

de recherche, les « Principes directeurs du programme interne de respect de la réglementation » ont été notifiés ; voir la notification n° 2(24)/2013-SECDIV(P) du Journal officiel du Pakistan, datée du 3 octobre 2014 (une copie des documents est jointe à la présente note).

- Dans le cadre d'un processus continu, les listes de contrôle ont été révisées par un groupe de travail conjoint interministériel permanent en mars 2015. Elles ont été notifiées dans l'ordonnance réglementaire statutaire 276(1)/2015 du Journal officiel du Pakistan datée du 28 mars 2015 et sont conformes aux normes de contrôle des exportations établies par le GFN, le RCTM et le GA. Une copie de l'ordonnance réglementaire statutaire contenant la liste de contrôle révisée est jointe à la présente note.
- Avec le succès de ce processus d'examen et les autres mesures et initiatives prises pour renforcer encore les contrôles des exportations, le Pakistan poursuit résolument sa politique de promotion des objectifs partagés de non-prolifération et de contrôles efficaces des exportations.
- Le Pakistan croit à la mise en œuvre d'une approche juste, non discriminatoire et basée sur des critères pour faire avancer les objectifs universellement partagés de non-prolifération et d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Le Pakistan souhaite devenir membre du GFN et d'autres régimes internationaux de contrôle des exportations sur une base non discriminatoire, et remplit les conditions nécessaires.
- Le plan sur la sécurité énergétique du Pakistan de 2005 envisage d'atteindre une capacité électronucléaire de 8 800 MW d'ici 2030. Toutes les centrales nucléaires en exploitation et en construction du Pakistan sont soumises aux garanties de l'AIEA. Des contrôles efficaces et rigoureux des exportations devraient faciliter la coopération internationale dans le domaine de la technologie nucléaire civile dans le cadre des garanties de l'AIEA.